

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2009

**Service instructeur**

Service de l'Action Internationale,  
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2009-10-10-2

**Service consulté**

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE 2009  
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION 2007-2009 ENTRE LE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES, L'INSTITUT  
RÉGIONAL DE COOPÉRATION DÉVELOPPEMENT (IRCOD) ET LES  
COLLECTIVITÉS ALSACIENNES MEMBRES DE L'IRCOD**

Résumé : *Le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAE) a retenu le dossier déposé par l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD), au nom des collectivités alsaciennes membres, dans le cadre de son appel à contrat triennal 2007-2009. Le Département du Haut-Rhin est sollicité par l'IRCOD à hauteur de 3 000 € pour l'année 2009 dans la mise en œuvre du projet n°3 intitulé "coordination, animation et mise en réseau des acteurs autour de l'initiative des collectivités locales alsaciennes". Le présent rapport a pour objet d'approuver cette participation départementale.*

Par décision en date du 13 avril 2007, notre Assemblée a approuvé, dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à la coopération décentralisée mis en place par le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAE), la désignation de l'Institut Régional de Coopération Développement Alsace (IRCOD) comme chef de file et opérateur du contrat triennal 2007-2009 pour les actions menées par les collectivités locales alsaciennes membres de l'IRCOD.

Le MAE a retenu le dossier déposé par l'IRCOD, au nom des collectivités alsaciennes membres, et lui a attribué une subvention de 925 000 € pour réaliser les actions suivantes :

1. Projet multisectoriel de coopération décentralisée dans la province de Mahajanga à Madagascar.
2. Projet de coopération décentralisée des collectivités locales alsaciennes au Cameroun.
3. Coordination, animation et mise en réseau des acteurs autour de l'initiative des collectivités locales alsaciennes.

Cet appui du ministère a été formalisé par une convention de subvention 2007-2009 co-signée par l'ensemble des collectivités locales alsaciennes concernées et l'IRCOD.

Le Département du Haut-Rhin intervient uniquement dans le cadre de la mise en œuvre du projet n°3 intitulé "coordination, animation et mise en réseau des acteurs autour de l'initiative des collectivités locales alsaciennes" et est sollicité, à ce titre, à hauteur de 3 000 € pour l'année 2009.

Cette demande s'inscrit plus particulièrement dans le sous-projet "optimiser l'action des collectivités locales par la mobilisation de la société civile du territoire en Alsace pour une éducation au développement durable" dont le montant total est estimé à 45 600 € en 2009.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation départementale au projet n°3 intitulé "coordination, animation et mise en réseau des acteurs autour de l'initiative des collectivités locales alsaciennes" à hauteur de 3 000 € pour l'exercice 2009. Ce montant sera versé à l'IRCOD et prélevé sur le programme F714, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below the vertical line.

Charles BUTTNER